

Sécurité de la vieillesse

Voilà pourquoi j'invite aujourd'hui la Chambre à témoigner son appui aux deux principales propositions de ma motion, l'une visant à abaisser l'âge d'admissibilité à la pension, pour ceux surtout qui ont quitté le marché du travail, et l'autre à hausser le montant de la pension de sécurité de la vieillesse. Monsieur l'Orateur, je suis prêt à reconnaître—en fait, je suis même prêt à aller jusqu'à affirmer—que le sort de nos concitoyens âgés est bien meilleur et bien plus civilisé qu'il n'était au moment où certains d'entre nous ont été élus députés pour la première fois—et certainement infiniment meilleur qu'il n'était à l'époque de celui qui a représenté avant moi la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, soit feu J. S. Woodsworth.

En effet, s'il s'agit de comparer les pensions qui étaient versées à nos aînés dans les années '20, les années '30, et même dans les années '40, à celles qui sont versées à nos aînés actuellement et aux autres avantages auxquels ils sont admissibles, toute discussion est impossible: les améliorations ont été extraordinaires, ce dont il faut remercier le Parlement. A mon avis, nous avons raison de dire que notre mouvement aurait été utile, même s'il n'avait servi qu'à pousser le Parlement à adopter des mesures législatives qui favorisent nos concitoyens âgés. Il convient de ne pas comparer ce qui est accessible à l'heure actuelle à ce qu'il était il y a 40 ou 50 ans. Il convient plutôt de se demander si nos citoyens âgés obtiennent leur juste et raisonnable tranche des richesses que produit maintenant notre pays.

● (1712)

J'ai parlé de cette question durant le débat sur l'Adresse, le 25 octobre dernier sauf erreur, et j'ai signalé alors un chiffre qui me semble pertinent, celui du produit national brut du Canada qui est légèrement supérieur actuellement à 200 milliards. Le président du Conseil du Trésor a cité un chiffre par habitant aujourd'hui qui confirme que ce montant dépasse 200 milliards. D'après les statistiques disponibles, la trésorerie fédérale verse des prestations d'une valeur d'environ 5 milliards à nos citoyens âgés.

Je présume et je crois que tout ce que nous pouvons faire dans ce domaine est de se livrer à des conjectures, de faire des recherches et des calculs, que nos citoyens âgés, les personnes de 65 ans et plus, touchent probablement d'une autre provenance, notamment des trésoreries provinciales, des régimes particuliers de pension et ainsi de suite une somme supplémentaire d'environ 3 milliards. J'ai bien dit qu'il s'agissait d'une hypothèse, mais je crois qu'elle est fondée. Je pense pouvoir affirmer sans crainte de m'écarter trop loin dans un sens ou dans l'autre que nos Canadiens de 65 ans et plus vivent d'un revenu global d'environ 8 milliards. A mon avis, il ne faut pas comparer avec les divers chefs de dépenses du gouvernement fédéral, mais comparer ce que le revenu des citoyens âgés représente par rapport à la production globale de toute la population canadienne. Les 8 milliards de dollars représentent le vingt-cinquième des 200 milliards que nous produisons, alors que les quelque 2 millions de personnes âgées représente grosso modo un douzième de la population. Ces statistiques sont importantes et à propos, selon moi. Environ un douzième des Canadiens reçoivent un vingt-cinquième environ de la richesse nationale. Si on pose le problème en pourcentage plutôt qu'en fractions, on obtient un rapport à peu près analogue, c'est-à-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

dire que 8 p. 100 de la population ne reçoivent que 4 p. 100 du produit national.

Je soutiens qu'il faudrait augmenter les pensions même si le gouvernement réclame des restrictions à grands cris, et je dis «réclame» mais il ne pratique pas nécessairement ces restrictions dans d'autres domaines. Je ne fais que demander ce qui est juste; or si dans un pays comme le Canada, on ne peut être juste, surtout à l'égard des citoyens âgés, nous ne méritons pas d'être traités en société civilisée. J'insiste fortement, en dépit de tout ce qu'on pourra dire, et je pourrais le dire aussi bien que quiconque, sur le fait que, compte tenu des progrès que nous avons réalisés depuis 40 ou 50 ans par rapport à notre capacité de production actuelle, nous ne donnons pas une part équitable à nos citoyens âgés.

Je ne veux pas dire qu'il faudrait placer tout le monde sur le même pied ou que les retraités devraient disposer d'autant de richesse que la population active, que ceux qui élèvent des enfants, et ainsi de suite. Je parle en termes relatifs, mais l'écart ne devrait certes pas être aussi grand. Il ne faudrait pas que 8 p. 100 de notre population touchent seulement 4 p. 100 du produit national brut. Je tiens à souligner que ce sont ces gens qui ont contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un grand pays industrialisé, et nous devrions les traiter beaucoup mieux que nous ne le faisons.

Je formule le vœu que l'on traite mieux nos citoyens âgés de deux principales façons. D'une part, comme le propose ma motion, on devrait abaisser l'âge d'admissibilité, et cela certes pour ceux qui ont quitté la population active ou sont prêts à le faire. En d'autres termes, j'estime que l'on devrait être libre de bénéficier et des prestations de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada dès l'âge de 60 ans. Je vous prie de remarquer que j'ai employé l'expression «être libre». Je ne recommande pas qu'on verse universellement ou automatiquement ces prestations dès l'âge de 65 ans comme on le fait actuellement. Je recommande que l'on donne aux personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont quitté la population active ou sont prêts à le faire le droit de toucher le plein montant des prestations de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada qu'elles ont gagnées. Je ne prendrai pas maintenant la peine de comparer avec ce qui se fait dans le cas des prestations de conjoints, ce qui constitue une façon grossièrement injuste d'accorder des pensions à certaines personnes appartenant à cette catégorie d'âge; je tiens tout simplement à souligner qu'il s'agirait là d'une façon beaucoup plus juste de procéder.

Laissez-moi signaler en outre, comme d'autres députés l'ont fait de temps à autre, que si nous donnions aux personnes âgées de 60 à 65 ans la possibilité de se retirer, nous libérerions ainsi des postes dont nos jeunes ont grand besoin. Je connais bien les arguments qu'on invoque par le temps qui court en faveur du droit de continuer à travailler. Nous les avons entendus la semaine dernière lors de la présentation d'une motion. Je n'y vois pas d'objections, mais je réclame aussi pour les gens âgés le droit de prendre leur retraite; par ailleurs, à quoi bon parler de ce droit s'il faut se retirer sans avoir de quoi vivre. J'encourage donc le gouvernement à abaisser l'âge d'admissibilité dans le cas des deux principales mesures législatives pour ceux qui ont quitté la population active.